

COMMUNE DE



LA GOUTELLE

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023 À 18H30

PRESENTS : 14 - QUORUM : 8

Laurette BREDÈCHE	Dominique FOURNIER	Franck PERE
Josette CHANTERANNE	Emmanuel GAUDY	Frédéric SABY
Odile CHOMETTE	Ida GIRAUD	Bernard THOMAS
Fernand DE CASTRO	Françoise IMBAUD	Didier VILLEDIEU
André FOURNIER	Marie-Jeanne LABONNE	

INVITEE :

- ✓ Laurie CHEFDEVILLE, secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR :

1. Validation de l'ordre du jour
 2. Validation du compte rendu du conseil municipal du 27 février 2023
 3. Compte administratif 2022 - Budget Principal
 4. Compte de Gestion 2022- Budget Principal
 5. Affectation de résultat – Budget principal
 6. Vote des taux d'imposition 2023
 7. Emprunt programme voirie 2023
 8. Budget primitif 2023 – Budget principal
 9. Amortissement diagnostic assainissement 2023
 10. Compte administratif 2022 – Budget Assainissement
 11. Compte de Gestion 2022 – Budget Assainissement
 12. Affectation de résultat – Budget Assainissement
 13. Budget primitif 2023 – Budget Assainissement
 14. Questions diverses
- Présidence : Frédéric SABY
 - Secrétaire de séance : Marie-Jeanne LABONNE
 - La séance débute à 18H35.

1. VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Frédéric SABY procède à la lecture de l'ordre du jour et le soumet au vote.

✓ Vote : **13 voix pour**

2. VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

Une copie du procès-verbal du dernier conseil municipal est distribuée à chaque membre du conseil qui en prend connaissance.

Frédéric SABY le soumet au vote :

✓ Vote : **13 voix pour**

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Chaque membre du Conseil Municipal a été destinataire en amont de tous les documents concernant le budget principal et du budget assainissement.

Josette CHANTERANNE est élue pour assurer la présidence du vote des comptes administratifs

Marie-Jeanne LABONNE présente le compte administratif 2022 du budget principal. Celui-ci fait apparaître **un excédent de 168 639,80 €** pour la section de **fonctionnement** et **un déficit de 34 102,38 €** pour la section **d'investissement**.

Frédéric SABY se retire. Josette CHANTERANNE soumet au vote le compte administratif 2022 du budget principal de la commune.

✓ Vote : **12 voix pour**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité des membres présents

↳ **De valider** le compte administratif 2022 du budget principal de la commune.

4. COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Fernand DE CASTRO arrive à 19H05.

Laurie CHEFDEVILLE présente le compte de gestion du budget principal émanant de la Trésorerie du Centre des Finances Publiques.

Celui-ci fait apparaître un **excédent de 103 104,60 €** en section de **fonctionnement** et un **déficit de 56 999,62 €** en section **d'investissement** pour l'année 2022.

En incluant le résultat de clôture de l'année 2021, il en résulte un **excédent de 168 639,80 €** en section de **fonctionnement** et un **déficit de 28 102,38 €** en section **d'investissement** auquel il **faut rajouter 6 000,00 €** pour **le reste à réaliser, soit 34 102,38 €**.

Le résultat est donc conforme à celui du compte administratif.

Frédéric SABY propose le vote du compte de gestion.

✓ Vote : **14 voix pour**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **déclare** à l'unanimité des membres présents

- ✎ Que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2022 n'appelle ni réserves, ni observations de leur part.

5. AFFECTATION DE RESULTAT 2022 – BUDGET PRINCIPAL

La proposition d'affectation de résultat d'après les comptes de l'année 2022 est présentée par Laurie CHEFDEVILLE.

Une partie du montant de l'excédent de la section de fonctionnement soit 134 537,42 € sera reportée à l'exercice 2023 et le solde soit 34 102,38 € sera affecté à la section investissement afin de combler le besoin de financement de cette section.

- ✓ Vote : **14 voix pour**

Le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité des membres présents,

- ✎ **D'affecter** le résultat comme suit :

- Compte 1068 :
 - Excédent de fonctionnement capitalisé : **134 537,42 €**
- Ligne 002 :
 - Excédent de résultat de fonctionnement reporté : **34 102,38 €**

6. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Frédéric SABY rappelle les taux appliqués pour l'année 2022 : 33,12 % pour la taxe sur le foncier bâti et 130,92 % pour celle sur le foncier non bâti.

Depuis l'année 2019, le taux appliqué sur la taxe d'habitation, soit 8,33%, était gelé et ne donnait pas lieu à un vote. Or, cette année, il est demandé de délibérer sur le taux applicable à la taxe d'habitation pour laquelle seuls les propriétaires de résidences secondaires sont redevables.

La commission Finances s'est réunie en amont et a proposé de ne pas appliquer une majoration du taux de cette taxe car celle-ci engendrerait aussi son application sur les 2 autres taxes. Une décision concernant une majoration éventuelle du taux des 3 taxes sera prise en 2024.

Les taux proposés pour les propriétés non bâties sont donc de 130,92 %, de 33,12 % pour les propriétés bâties et de 8,33 % pour la taxe d'habitation appliquée sur les résidences secondaires.

- ✓ Vote : **14 voix pour**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide**, l'unanimité des membres présents :

- ✎ **De ne pas modifier** les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023.
- ✎ **D'approuver** les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit : 33,42 % pour la Taxe Foncière Bâtie, 130,92 % pour la Taxe Foncière Non Bâtie et 8,33 % pour la taxe d'habitation.

7. EMPRUNT PROGRAMME VOIRIE 2023

La commission Voirie - Réseaux - Assainissement, réunie en amont, a revu le programme des travaux de voirie à effectuer cette année afin de limiter la dépense à engager et de ne pas être soumis à une procédure d'ouverture de marché public.

Les travaux de mise en place d'enrobé dans la traverse du village d'Ossebet ne seront donc pas effectués cette année.

Le coût prévisionnel des travaux sera donc de 73 203,00 HT.

Il est proposé de contracter un emprunt et de demander l'ouverture d'une ligne de trésorerie dans l'attente du versement des subventions auxquelles la commune pourrait prétendre. Le montant de l'emprunt et de la ligne de trésorerie seront ajustés en fonction de celui des subventions réellement attribuées.

✓ Vote : **14 voix pour**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide**, l'unanimité des membres présents :

- ↳ **De valider** le nouveau programme des travaux de voirie
- ↳ **De valider** le principe de la souscription d'un emprunt et de la demande de l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire.

8. BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Frédéric SABY, en appui avec Laurie CHEFDEVILLE et Marie-Jeanne LABONNE, présente le budget primitif 2023 et les réalisations de l'année 2022 du budget principal à l'aide du document de synthèse élaboré par la commission Finances et dont chaque membre du Conseil a été destinataire en amont.

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Réalisé en 2022	Proposé en 2023	Chapitres	Réalisé en 2022	Proposé en 2023
Charges à caractère général	155 260,96	304 018,72	Atténuation de charges	1 500,68	1 500,00
Charges de personnel	191 069,78	220 200,00	Produits de service du	31 503 ,32	31 500,00
Atténuation de produit	2 670,00	4 000,00	Impôts et taxes	310 042,10	293 599,00
Charges de gestion courante	72 822,45	109 956,23	Dotations et subventions	156 747,38	145 064,37
Charges financières	10 631,41	13 300,00	Autres produits de gestion courante	52 225,11	60 000,00
Charges exceptionnelles	543,70	1 000,00	Produits financiers	4,08	4,00
Transfert entre sections	60 276,30	16 409,84	Produits exceptionnels	27 524,91	2 700,00
Résultat reporté	0,00	0,00	Transfert entre sections	16 832,00,	0,00
			Résultat reporté	65 534,82	134 537,42
TOTAL	493 274,60	668 904,79	TOTAL	661 914,40	668 904,79

Au fur et à mesure de la présentation des chiffres, des explications sont données sur divers points.

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	Réalisé en 2022	Reste à réaliser	Proposé en 2023	Chapitres	Réalisé en 2022	Reste à réaliser	Proposé en 2023
Immobilisations incorporelles	6 499,10	8 000,00	8 500,00	Subventions d'investissement	16 138,00	32 000,00	90 000,00
Subventions versées	5 910,50		1 000,00	Emprunts et dettes	40 060,00		116 290,16
Immobilisations corporelles	58 602,56	30 000,00	51 700,00	Dotations	118 846,02		62 902,38
Immobilisations en cours	4 683,78		95 000,00	Autres subventions	1 140,00		300,00
Emprunts en cours	86 932,76		95 600,00	Transfert entre sections	60 276,30		16 409,84
Transfert entre sections	16 832,00		0,00				
Déficit reporté	85 102,00		28 102,38				
TOTAL	264 562,70	317 902,38		TOTAL	236 460,32	317 902,38	

Frédéric SABY soumet au vote le budget primitif du budget principal tel que présenté auparavant.

✓ Vote : **14 voix pour**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité des membres présents,

↳ **De valider** le budget primitif 2023 du budget principal de la commune.

9. AMORTISSEMENT DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT 2013

Laurie CHEFDEVILLE explique que le montant de l'étude pour le diagnostic assainissement qui avait réalisé en 2013 se trouve toujours dans un compte dit d'attente sur le plan comptable. Or, le diagnostic réalisé n'ayant pas donné suite à des travaux, il convient de valider l'amortissement sur 5 ans à compter de l'année 2024 de celui-ci pour permettre une régularisation comptable.

✓ Vote : **14 voix pour**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité des membres présents,

↳ **De valider** l'amortissement sur 5 ans à compter de l'année 2024 du diagnostic assainissement réalisé en 2013.

10. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Marie-Jeanne LABONNE présente le compte administratif 2022 du budget assainissement.

Celui-ci fait apparaître un **excédent de 425,51 €** pour la section de **fonctionnement** et un **déficit de 13 122,50 €** pour la section **d'investissement**.

Frédéric SABY se retire. Josette CHANTERANNE soumet au vote le compte administratif 2022 du budget assainissement de la commune.

✓ Vote : **13 voix pour**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité des membres présents

↳ **De valider** le compte administratif 2022 du budget assainissement de la commune.

11. COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Laurie CHEFDEVILLE présente le compte de gestion du budget assainissement émanant de la Trésorerie du Centre des Finances Publiques.

Celui-ci fait apparaître un **excédent de 425,51 €** en section de **fonctionnement** et un **excédent de 70 827,22 €** en section d'**investissement** pour l'année 2022.

En incluant le résultat de clôture de l'année 2021, il en résulte un **excédent de 425,51 €** en section de **fonctionnement** et un **déficit de 13 122,50 €** en section d'**investissement**.

✓ Vote : **14 voix pour**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **déclare** à l'unanimité des membres présents :

↳ Que le compte de gestion du budget Assainissement dressé pour l'exercice 2022 n'appelle ni réserves, ni observations de leur part.

12. AFFECTATION DE RESULTAT 2022 – BUDGET ASSAINISSEMENT

La proposition d'affectation de résultat d'après les comptes de l'année 2022 est présentée par Laurie CHEFDEVILLE.

La totalité du montant de l'excédent de la section de fonctionnement soit 425,51 € sera affectée à la section investissement.

✓ Vote : **14 voix pour**

Le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité des membres présents,

↳ **d'affecter** le résultat comme suit :

- Compte 1068
 - Excédent de résultat de fonctionnement reporté : **425,51 €**

13. BUDGET PRIMITIF 2023-BUDGET ASSAINISSEMENT

Frédéric SABY, en appui avec Laurie CHEFDEVILLE et Marie-Jeanne LABONNE, présente le budget primitif 2023 et les réalisations de l'année 2022 du budget Assainissement à l'aide du document de synthèse élaboré par la commission Finances et dont chaque membre du Conseil a été destinataire en amont.

BUDGET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Réalisé en 2022	Proposé en 2023	Chapitres	Réalisé en 2022	Proposé en 2023
Charges à caractère général	10 244,00	14 300,00	Produits des services	10 152,37	10 000,00
Charges financières	3 509,54	17 300,00	Dotations	15 000,00	40 307,45
Transfert entre sections	10 973,32	18 707,45	Transfert entre sections	0,00	0,00
Résultat reporté	0,00	0,00	Résultat reporté	0,00	0,00
TOTAL	24 726,86	50 307,45	TOTAL	25 152,37	50 307,45

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Réalisé en 2022	Proposé en 2023	Chapitres	Réalisé en 2022	Proposé en 2023
Immobilisations incorporelles	12 780,00	0,00	Subventions d'investissement	145 243,36	0,00
Immobilisations corporelles.	0,00	50 000,00	Emprunts	0,00	0,00
Immobilisations en cours	71 563,36	31 982,35	Dotations	9 789,52	87 397,40
Opérations financières	10 835,62	11 000,00	Transfert entre sections	10 973 ;32	18 707,45
Transfert entre sections	0.00	58 920,00	Opérations patrimoniales	0,00	58 920,00
Résultat reporté	83 949,72	13 122,50	Résultat reporté	0,00	0,00
TOTAL	179 128,70	165 024,85	TOTAL	166 006,20	165 024,85

Frédéric SABY soumet au vote le budget primitif du budget Assainissement tel que présenté auparavant.

✓ Vote : **14 voix pour**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité des membres présents,

↳ **De valider** le budget primitif 2023 du budget Assainissement de la commune.

14. QUESTIONS DIVERSES

- **Compte rendu de la dernière réunion des délégués au SIAEP :**

André FOURNIER et Didier VILLEDIEU font un compte rendu de cette réunion, notamment sur l'état des ressources en eau qui sont plutôt inquiétantes puisque le niveau actuel de l'étang du Fung est comparable à celui de la fin de l'été 2019 et le niveau du captage des Madras est très bas. Cette situation est critique aussi dans tout le département du Puy de Dôme.

Frédéric SABY rappelle que la compétence Eau-Assainissement sera normalement transférée à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2026.

- **Demande de mise en disponibilité d'un agent :**

A la suite de la demande de mise en disponibilité d'un agent technique affecté à la cantine scolaire, son remplacement devrait être assuré dès le 1^{er} mai 2023 avec une période de tuilage d'une semaine auparavant.

La séance se termine à 22h05.

La Secrétaire,

Le Maire,